

Compétition du 16 juin 2018 au Val de l'Indre

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

Sur un green, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être replacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

Les **chemins en béton et/ou goudronnés** sont des **obstructions inamovibles**. Les **autres chemins font partie intégrante** du parcours.

Quand des lignes et des piquets délimitent la même zone ou le même obstacle, **les lignes prévalent sur les piquets**.

Les **cabanes aux trous 1, 7, 10 et 14**, ainsi que les **murs aux trous 2 et 11**, sont des **obstructions inamovibles**.

Les piquets rouges ou jaunes, **s'ils sont scellés**, sont des **obstructions inamovibles**.

Le **practice** est **hors-limite**.

Les murs et clôtures qui délimitent le parcours sont **hors-limite** (pas de free-drop).

Au **trou n° 1**, l'obstacle latéral à gauche et derrière le green se prolonge à l'infini.

Au **trou n° 9**, la zone paysagère à gauche devant le green est une obstruction inamovible. **Le dégagement est obligatoire**, mais c'est un free-drop.

Au **trou n° 15**, sur la gauche du fair-way, des piquets bleus délimitent un **terrain en réparation qui se prolonge à l'infini**.

Au **trou n° 18**, le chemin à gauche devant le club-house devient hors-limite quand il y a des marques blanches au sol.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes aussi invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprise

